

Micro-entreprise fictive : légalité et déclarations

Par mathieuxc11, le 26/10/2014 à 12:07

Dans le cadre de nos études, notre établissement scolaire nous a fait créer une microentreprise fictive qui est destinée à faire du profit grâce à des ventes que nous seront amenés a faire durant l'année. Pour l'instant nous sommes en train de constituer un capital de départ et avons un compte en banque au nom de l'association familiale de notre établissement scolaire. A la fin de l'année, en principe, une partie de l'argent ira aux actionnaires, une autre a une association caritative et une autre pour la classe afin d'effectuer une sortie.

- 1/ Est-ce que cette activité est légale ?
- 2/ Devons-nous déclarer et verser quoi que ce soit au trésor public ?